



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-sept octobre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 13/10/2022

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16 Dominique RÉGEARD, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Magali SAINT, Françoise HOSTALIER, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Marie-Claude RABASSE, Jacques DENOYELLE, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY, Edith ABDESLAM

Votants : 17 Jean-Louis GARBY donne pouvoir à Philippe NATIVELLE

Absents excusés : 3 Eva SIX, Valérie MARION, Jean-Louis GARBY

Secrétaire de séance : Alain DESMEULLES

Objet : SMICO – Les adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités

La commune de :

- PARFONDEVAL

Le CCAS de communes de :

- RIVES D'ANDAINE

Du SIAEP de :

- SIAEP DES 3 CANTONS

Monsieur le maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont décidées par le Comité Syndical statuant à la majorité des suffrages exprimés.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis concernant ces demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) :

- Emet un avis favorable pour l'adhésion de ces collectivités au SMICO.
- Charge Monsieur le maire de notifier la présente décision au Président du SMICO en application de l'article L.5211-118 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20221017-COM2022-10-5-8-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022